

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal : 9  
En exercice : 9  
Qui ont pris part à la délibération : 8

L'an deux mille douze

le lundi 9 avril 2012, à 20 heures 30,

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est rendu, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de son Maire, Jean-Pierre KOËGLER.

DATE DE LA CONVOCATION

le 2 avril 2012

**Étaient présents :** Jean-Pierre KOËGLER, Jacques GRANGEREAU, Annick SOLDA, José BOURGEOIS, Nicolas GETE, Jean-Baptiste MÉRILLOT.

DATE D’AFFICHAGE

le 16 avril 2012

**Étaient excusées :** Suzanne NOIRAUT (pouvoir à Jean-Pierre KOËGLER), Céline PICHON (pouvoir à Jean-Baptiste MÉRILLOT).

**Était absent :** Stéphane SIMON.

**Est désigné Secrétaire de séance :** Jacques GRANGEREAU.

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION

**Adhésion aux services mutualisés du  
SIDEK (maintenance logiciels).**

Le Maire informe, l'Assemblée, que dans le cadre du service mutualisé, appelé Informatique de Gestion (IDG), fourni, à notre commune, par le SIDEK, pour la gestion et le suivi des logiciels spécifiques (comptabilité, budget principal et budget eau, paie, état civil, élections), nous sommes sollicités pour le renouvellement de l'adhésion à ce service.

Le montant proposé par le SIDEK, pour l'année 2012, s'élève à 764,12 € (698,40 en 2011, 670,05 € en 2010, 593,80 € en 2009).

Après en avoir délibéré,

n° 2012 - 06

LE CONSEIL MUNICIPAL,  
à l'UNANIMITÉ,

**DÉCIDE** de renouveler, auprès du SIDEK, l'adhésion au service mutualisé, appelé Informatique de Gestion, pour la somme de 764,12 €.

**INDIQUE** que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2012.

**AUTORISE** le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

Fait à MIÉRY,

les an, mois et jour que dessus,

Le Maire,



Jean-Pierre KOËGLER



Acte rendu exécutoire après dépôt en  
Préfecture,  
le

